DOCUMENT A/66/10*

Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-troisième session (26 avril-3 juin et 4 juillet-12 août 2011)

TABLE DES MATIÈRES

		Pages
Abréviations et sigles		6
Note concernant les citations		6
Instruments multilatéraux cités dans le présent volume		7
Chapitres	*Paragraphes*	
I. ORGANISATION DE LA SESSION	1-12	13
A. Membres de la Commission	2	13
B. Nomination à des sièges devenus vacants après élection	3	13
C. Bureau et bureau élargi	4-6	13
D. Comité de rédaction	7-8	14
E. Groupes de travail et groupes d'étude	9-10	14
F. Secrétariat	11	15
G. Ordre du jour	12	15
II. RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA COMMISSION À SA SOIXANTE-TROISIÈME SESSION	13-35	16
III. POINTS SUR LESQUELS DES OBSERVATIONS SERAIENT PARTICULIÈREMENT INTÉRESSANTES POUR LA COMMISSION	36-50	18
A. Immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État	36-39	18
B. Expulsion des étrangers	40-42	18
C. Protection des personnes en cas de catastrophe	43-44	18
D. L'obligation d'extrader ou de poursuivre (*aut dedere aut judicare*)	45-46	18
E. Les traités dans le temps	47	18
F. La clause de la nation la plus favorisée	48	19
G. Nouveaux sujets	49-50	19
IV. LES RÉSERVES AUX TRAITÉS	51-76	20
A. Introduction	51-55	20
B. Examen du sujet à la présente session	56-71	21
C. Recommandation de la Commission concernant le Guide de la pratique sur les réserves aux traités	72	23
D. Recommandation de la Commission sur les mécanismes d'assistance en matière de réserves aux traités	73	23
E. Hommage au Rapporteur spécial	74	23
F. Texte du Guide de la pratique sur les réserves aux traités, adopté par la Commission à sa soixante-troisième session	75-76	24
V. RESPONSABILITÉ DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	77-88	37
A. Introduction	77-79	37
B. Examen du sujet à la présente session	80-84	37
C. Recommandation de la Commission	85	38
D. Hommage au Rapporteur spécial	86	38
E. Texte du projet d'articles sur la responsabilité des organisations internationales	87-88	38
1. Texte du projet d'articles	87	38
2. Texte du projet d'articles et commentaires y relatifs	88	44
PREMIÈRE PARTIE INTRODUCTION		46
Article 1. Champ d'application du présent projet d'articles		46
Article 2. Définitions		47

* Paru initialement comme *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément nº 10*.

Pages

DEUXIÈME PARTIE	LE FAIT INTERNATIONALEMENT ILLICITE D'UNE ORGANISATION INTERNATIONALE	51
CHAPITRE I	PRINCIPES GÉNÉRAUX	51
Article 3.	Responsabilité d'une organisation internationale pour fait internationalement illicite	51
Article 4.	Éléments du fait internationalement illicite d'une organisation internationale	52
Article 5.	Qualification du fait d'une organisation internationale comme internationalement illicite	52
CHAPITRE II	ATTRIBUTION D'UN COMPORTEMENT À UNE ORGANISATION INTERNATIONALE	53
Article 6.	Comportement des organes ou des agents d'une organisation internationale	54
Article 7.	Comportement des organes d'un État ou des organes ou des agents d'une organisation internationale mis à la disposition d'une autre organisation internationale	55
Article 8.	Excès de pouvoir ou comportement contraire aux instructions	59
Article 9.	Comportement reconnu et adopté comme étant sien par une organisation internationale	61
CHAPITRE III	VIOLATION D'UNE OBLIGATION INTERNATIONALE	62
Article 10.	Existence de la violation d'une obligation internationale	62
Article 11.	Obligation internationale en vigueur à l'égard d'une organisation internationale	64
Article 12.	Extension dans le temps de la violation d'une obligation internationale	64
Article 13.	Violation constituée par un fait composite	64
CHAPITRE IV	RESPONSABILITÉ D'UNE ORGANISATION INTERNATIONALE À RAISON DU FAIT D'UN ÉTAT OU D'UNE AUTRE ORGANISATION INTERNATIONALE	64
Article 14.	Aide ou assistance dans la commission du fait internationalement illicite	65
Article 15.	Directives et contrôle dans la commission du fait internationalement illicite	66
Article 16.	Contrainte exercée sur un État ou une autre organisation internationale	67
Article 17.	Contournement des obligations internationales par l'intermédiaire des décisions et autorisations adressées aux membres	67
Article 18.	Responsabilité d'une organisation internationale membre d'une autre organisation internationale	69
Article 19.	Effet du présent chapitre	69
CHAPITRE V	CIRCONSTANCES EXCLUANT L'ILLICÉITÉ	69
Article 20.	Consentement	70
Article 21.	Légitime défense	71
Article 22.	Contre-mesures	71
Article 23.	Force majeure	72
Article 24.	Détresse	73
Article 25.	État de nécessité	74
Article 26.	Respect de normes impératives	75
Article 27.	Conséquences de l'invocation d'une circonstance excluant l'illicéité	75
TROISIÈME PARTIE	CONTENU DE LA RESPONSABILITÉ INTERNATIONALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE	76
CHAPITRE I	PRINCIPES GÉNÉRAUX	76
Article 28.	Conséquences juridiques d'un fait internationalement illicite	76
Article 29.	Maintien du devoir d'exécuter l'obligation	76
Article 30.	Cessation et non-répétition	76
Article 31.	Réparation	77
Article 32.	Pertinence des règles de l'organisation	78
Article 33.	Portée des obligations internationales énoncées dans la présente partie	78
CHAPITRE II	RÉPARATION DU PRÉJUDICE	79
Article 34.	Formes de la réparation	79
Article 35.	Restitution	79
Article 36.	Indemnisation	80
Article 37.	Satisfaction	80
Article 38.	Intérêts	81
Article 39.	Contribution au préjudice	81
Article 40.	Mesures visant à assurer l'acquittement de l'obligation de réparation	82
CHAPITRE III	VIOLATIONS GRAVES D'OBLIGATIONS DÉCOULANT DE NORMES IMPÉRATIVES DU DROIT INTERNATIONAL GÉNÉRAL	83
Article 41.	Application du présent chapitre	83
Article 42.	Conséquences particulières d'une violation grave d'une obligation en vertu du présent chapitre	83
QUATRIÈME PARTIE	MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ INTERNATIONALE D'UNE ORGANISATION INTERNATIONALE	84
CHAPITRE I	INVOCATION DE LA RESPONSABILITÉ D'UNE ORGANISATION INTERNATIONALE	85
Article 43.	Invocation de la responsabilité par un État ou une organisation internationale lésés	85
Article 44.	Notification par l'État ou l'organisation internationale lésés	86

Chapitres *Pages*

Article 45. Recevabilité de la demande ... 86
Article 46. Perte du droit d'invoquer la responsabilité ... 88
Article 47. Pluralité d'États ou d'organisations internationales lésés ... 89
Article 48. Responsabilité d'une organisation internationale et d'un ou plusieurs États ou d'une ou plusieurs organisations internationales ... 89
Article 49. Invocation de la responsabilité par un État ou une organisation internationale autres qu'un État ou une organisation internationale lésés ... 90
Article 50. Portée du présent chapitre ... 92

CHAPITRE II CONTRE-MESURES ... 93
Article 51. Objet et limites des contre-mesures ... 93
Article 52. Conditions de prise des contre-mesures par des membres d'une organisation internationale ... 94
Article 53. Obligations ne pouvant être affectées par des contre-mesures ... 95
Article 54. Proportionnalité des contre-mesures ... 96
Article 55. Conditions du recours à des contre-mesures ... 96
Article 56. Cessation des contre-mesures ... 97
Article 57. Mesures prises par des États ou des organisations internationales autres qu'un État ou une organisation lésés ... 97

CINQUIÈME PARTIE RESPONSABILITÉ D'UN ÉTAT À RAISON DU COMPORTEMENT D'UNE ORGANISATION INTERNATIONALE ... 98
Article 58. Aide ou assistance d'un État dans la commission d'un fait internationalement illicite par une organisation internationale ... 98
Article 59. Directives données et contrôle exercé par un État dans la commission d'un fait internationalement illicite par une organisation internationale ... 99
Article 60. Contrainte exercée sur une organisation internationale par un État ... 100
Article 61. Contournement des obligations internationales d'un État membre d'une organisation internationale 100
Article 62. Responsabilité d'un État membre d'une organisation internationale à raison d'un fait internationalement illicite de cette organisation ... 101
Article 63. Effet de la présente partie ... 103

SIXIÈME PARTIE DISPOSITIONS GÉNÉRALES ... 104
Article 64. *Lex specialis* ... 104
Article 65. Questions de responsabilité internationale non régies par les présents projets d'article ... 105
Article 66. Responsabilité individuelle ... 106
Article 67. Charte des Nations Unies ... 106

Paragraphes

VI. EFFETS DES CONFLITS ARMÉS SUR LES TRAITÉS ... 89-101 107
A. Introduction ... 89-93 107
B. Examen du sujet à la présente session ... 94-96 107
C. Recommandation de la Commission ... 97 107
D. Hommage au Rapporteur spécial ... 98-99 108
E. Texte du projet d'articles sur les effets des conflits armés sur les traités ... 100-101 108
1. Texte du projet d'articles ... 100 108
2. Texte du projet d'articles et commentaires y relatifs ... 101 109

PREMIÈRE PARTIE CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS ... 109
Article 1. Champ d'application ... 109
Article 2. Définitions ... 110

DEUXIÈME PARTIE PRINCIPES ... 112

CHAPITRE I APPLICATION DES TRAITÉS EN CAS DE CONFLIT ARMÉ ... 112
Article 3. Principe général ... 112
Article 4. Dispositions portant sur l'application des traités ... 113
Article 5. Application des règles sur l'interprétation des traités ... 113
Article 6. Facteurs indiquant une possibilité d'extinction, de retrait ou de suspension de l'application d'un traité ... 114
Article 7. Maintien en vigueur de traités en raison de leur matière ... 115

CHAPITRE II AUTRES RÈGLES SE RAPPORTANT À L'APPLICATION DES TRAITÉS ... 115
Article 8. Conclusion de traités pendant un conflit armé ... 115
Article 9. Notification de l'intention de mettre fin à un traité, de s'en retirer ou d'en suspendre l'application ... 116
Article 10. Obligations imposées par le droit international indépendamment d'un traité ... 117
Article 11. Divisibilité des dispositions d'un traité ... 117
Article 12. Perte du droit de mettre fin au traité, de s'en retirer ou d'en suspendre l'application ... 118
Article 13. Remise en vigueur ou en application de relations conventionnelles après un conflit armé ... 118

Chapitres *Pages*

TROISIÈME PARTIE DIVERS 118
Article 14. Effet de l'exercice du droit de légitime défense sur un traité 118
Article 15. Interdiction pour l'État qui commet une agression d'en tirer avantage 119
Article 16. Décisions du Conseil de sécurité 120
Article 17. Droits et obligations découlant du droit de la neutralité 120
Article 18. Autres cas d'extinction, de retrait ou de suspension 120

ANNEXE LISTE INDICATIVE DE TRAITÉS VISÉS À L'ARTICLE 7 121

Paragraphes

VII. IMMUNITÉ DE JURIDICTION PÉNALE ÉTRANGÈRE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT 102-203 133
A. Introduction 102-103 133
B. Examen du sujet à la présente session 104-203 133
1. Présentation par le Rapporteur spécial de son deuxième rapport 106-115 133
2. Résumé du débat sur le deuxième rapport du Rapporteur spécial 116-140 135
a) Observations d'ordre général 116-120 135
b) La question des exceptions possibles à l'immunité 121-131 135
c) La portée de l'immunité 132-135 137
d) Autres observations 136-140 138
3. Présentation par le Rapporteur spécial de son troisième rapport 141-158 138
4. Résumé du débat sur le troisième rapport du Rapporteur spécial 159-185 140
a) Observations d'ordre général 159-162 140
b) Moment où la question de l'immunité était examinée 163 140
c) Invocation de l'immunité 164-175 141
d) Renonciation à l'immunité 176-182 142
e) Relation entre l'invocation de l'immunité et la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite 183-185 143
5. Conclusions du Rapporteur spécial 186-203 143

VIII. EXPULSION DES ÉTRANGERS 204-263 146
A. Introduction 204-210 146
B. Examen du sujet à la présente session 211-263 147
1. Présentation par le Rapporteur spécial de la suite de son sixième rapport et de son septième rapport 215-228 147
2. Résumé du débat 229-257 149
a) Observations générales 229-233 149
b) Observations sur les projets d'article 234-252 149
c) La question des voies de recours contre une décision d'expulsion 253-257 152
3. Conclusions du Rapporteur spécial 258-263 152

IX. PROTECTION DES PERSONNES EN CAS DE CATASTROPHE 264-289 154
A. Introduction 264-269 154
B. Examen du sujet à la présente session 270-287 154
1. Présentation par le Rapporteur spécial de son quatrième rapport 275-277 155
2. Résumé du débat sur le projet d'article 12 ..... 278-283 155
3. Conclusions du Rapporteur spécial 284-287 156
C. Texte des projets d'article concernant la protection des personnes en cas de catastrophe adoptés provisoirement à ce jour par la Commission 288-289 157
1. Texte des projets d'article 288 157
2. Texte des projets d'article et commentaires y relatifs adoptés à titre provisoire par la Commission à sa soixante-troisième session 289 157
Article 6. Principes humanitaires de la réaction en cas de catastrophe 158
Article 7. Dignité humaine 159
Article 8. Droits de l'homme 161
Article 9. Rôle de l'État affecté 161
Article 10. Obligation de l'État affecté de rechercher de l'assistance 162
Article 11. Le consentement de l'État affecté à l'assistance extérieure 165

X. L'OBLIGATION D'EXTRADER OU DE POURSUIVRE (*AUT DEDERE AUT JUDICARE*) 290-332 168
A. Introduction 290-292 168
B. Examen du sujet à la présente session 293-332 168
1. Présentation de son quatrième rapport par le Rapporteur spécial 294-305 168
2. Résumé du débat 306-327 170
a) Observations générales 306-307 170

Chapitres	*Paragraphes*	*Pages*
b) Projet d'article 2 − Devoir de coopérer	308-315	170
c) Projet d'article 3 − Le traité comme source de l'obligation d'extrader ou de poursuivre	316-319	171
d) Projet d'article 4 − La coutume internationale comme source de l'obligation *aut dedere aut judicare*	320-326	171
e) Travaux futurs	327	172
3. Conclusions du Rapporteur spécial	328-332	172
XI. Les traités dans le temps	333-344	173
A. Introduction	333	173
B. Examen du sujet à la présente session	334-344	173
1. Débats du Groupe d'étude	336-341	173
2. Travaux futurs et demande d'informations	342-343	174
3. Conclusions préliminaires du Président du Groupe d'étude, remaniées à la lumière des débats du Groupe d'étude	344	174
XII. La clause de la nation la plus favorisée	345-362	177
A. Introduction	345-346	177
B. Examen du sujet à la présente session	347-362	177
1. Débats du Groupe d'étude	349-360	177
2. Travaux futurs	361-362	179
XIII. Autres décisions et conclusions de la Commission	363-440	180
A. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission	363-412	180
1. Groupe de travail sur le programme de travail à long terme	365-369	180
2. Méthodes de travail de la Commission	370-388	181
a) Rôle des rapporteurs spéciaux	372	181
b) Groupes d'étude	373	181
c) Comité de rédaction	374-377	181
d) Groupe de planification	378	181
e) Rédaction des commentaires relatifs aux projets d'article	379-382	182
f) Forme finale	383	182
g) Rapport de la Commission	384-385	182
h) Relations avec la Sixième Commission	386-388	182
3. Durée et nature des futures sessions	389-391	182
4. Examen de la résolution 65/32 de l'Assemblée générale en date du 6 décembre 2010 relative à l'état de droit au niveau national et au niveau international	392-398	183
5. Honoraires	399	183
6. Assistance aux rapporteurs spéciaux	400	184
7. Présence des rapporteurs spéciaux à l'Assemblée générale pendant l'examen du rapport de la Commission	401	184
8. Documentation et publications	402-412	184
a) Traitement et publication des rapports des rapporteurs spéciaux	402	184
b) Comptes rendus analytiques des séances et affichage de ceux-ci sur le site Web	403-405	184
c) Annuaire de la Commission du droit international	406-409	184
d) Fonds d'affectation spéciale pour résorber l'arriéré de publication de l'Annuaire de la Commission du droit international	410	185
e) Aide de la Division de la codification	411	185
f) Sites Web	412	185
B. Dates et lieu de la soixante-quatrième session de la Commission	413-415	185
C. Règlement pacifique des différends	416-417	186
D. Coopération avec d'autres organismes	418-422	186
E. Représentation à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale	423-424	186
F. Conférence commémorative Gilberto Amado	425	186
G. Séminaire à la mémoire de Mme Paula Escarameia	426	186
H. Séminaire de droit international	427-440	187
Annexes		189
I. Formation et identification du droit international coutumier		189
II. Protection de l'atmosphère		195
III. Application provisoire des traités		204
IV. La règle du traitement juste et équitable en droit de l'investissement international		208
V. La protection de l'environnement en cas de conflit armé		217